FNEEQ CSN

INFO·FNEEQ

BULLETIN EXPRESS

NÉGOCIATIONS CEGEPS

Lundi le 27 octobre 1986 Volume 4 numéro 8

NOVEMBRE UN MOIS DÉTERMINANT

LA TABLE EST MISE

Avec le règlement de l'Annexe A, nous nous attablons enfin à la négociation du coeur de notre projet de convention collective. Mais si la table est mise, le repas n'est pas servi pour autant.

De toute part on parle d'en finir avec les négociations du secteur public, en 1986. Le gouvernement se dit prêt à négocier. Cependant les dossiers de négociation achopent sur les mêmes points majeurs à peu près partout. La mobilisation s'est intensifiée au cours des derniers mois et peut atteindre son apogée au cours des prochaines semaines. De plus, les négociations à la CEQ, à la FTQ et dans les autres groupes semblent également avoir atteint le même point. Des démarches de mobilisation se déclenchent aussi ailleurs. Comme on dit:"Il y a de quoi dans l'air". La partie patronale attend qu'on bouge, pour bouger. S'il n'arrive rien en novembre, ce sera la salade Provigobeil qu'on nous servira comme règlement.

UN REGLEMENT SATISFAISANT CET AUTOMNE C'EST POSSIBLE SI:

A la CSN, après avoir évalué durant la semaine du 13 octobre l'état de la situation, tant au niveau de la négociation, de la mobilisation que de la conjoncture qui influe sur le déroulement de la négociation, les quatre fédérations du secteur public ont maintenu unanimement le cadre stratégique d'automne et ont élaboré une stratégie pour obtenir un règlement satisfaisant dans les délais que dicte ce choix. A la FNEEQ, nous croyons que nous avons intérêt à nous inscrire dans ce mouvement.

Nous estimons cependant que deux conditions sont essentielles pour que nous puissions obtenir un règlement satisfaisant en 1986:

- QUE LA PARTIE PATRONALE DÉMONTRE UNE VOLONTÉ FERME ET TANGIBLE DE NÉGOCIER INTENSIVEMENT AU COURS DES PROCHAINES SEMAINES

- QUE LES SYNDIQUÉ-E-S SOIENT PRET-E-S A APPUYER LEURS NÉGOCIATIONS PAR DES ACTIONS QUI FORCERONT LA PARTIE PATRONALE A MODIFIER SES POSITIONS

POUR QUE LE GOUVERNEMENT NÉGOCIE VRAIMENT INTENSIVEMENT

NOUS SOMMES BIEN RAISONNABLES MAIS L'ÉTAT PROVIGOBEIL SE DIT INSOLVABLE

Le premier-ministre Bourassa, le président du Conseil du Trésor, Provigobeil et les administrations patronales répètent à qui mieux mieux que les syndiqué-e-s du secteur public ont des demandes "raisonnables" mais que l'Etat "provigo" n'a pas les moyens d'y répondre. En fait, nous serions raisonnables si nous acceptions les offres patronales. Alors ils renonceraient peut-être à piger 100$ millions dans nos avantages sociaux et notre sécurité d'emploi pour financer notre augmentation (indexation partielle) de salaire de 3,5% en 86. Ils songeraient peut-être à "négocier" les salaires de 87 et 88, c'est-à-dire sans doute des augmentations indiscutables et inférieures à l'inflation qui ne tiendront pas compte de l'augmentation de la richesse collective que la reprise économique pourrait générer.

De notre côté, nous sommes prêts à négocier intensivement et nous élaborons une stratégie de négociation qui pourrait nous permettre d'obtenir un règlement en 1986, si la partie patronale est disposée à reconsidérer ses offres qui ont été massivement rejetées il y a plusieurs mois déjà.

LE GOUVERNEMENT ET SES PARTENAIRES ONT FAIT LE PARI QUE NOUS NE BOUGERONS PAS

La partie patronale elle aussi se dit prête à négocier intensivement mais sans bouger sur ses offres. Elle est fermement convaincue et ne s'en cache aucunement que les syndiqué-e-s du secteur public ne se mobiliseront pas derrière leurs revendications. Provigobeil affirme que les négociations ne l'empêcheront pas de dormir sur ses deux oreilles.

C'EST EN NOVEMBRE QU'ILS VEULENT RÉALISER LEUR PARI

De plus, ils disent que c'est entre le 1er et le 30 novembre que la négociation du secteur public va se boucler à leur avantage.

C'EST EN NOVEMBRE QUE NOUS DEVONS POSER LES GESTES QUI L'Y OBLIGERONT

UN PLAN D'ACTION EN CONSÉQUENCE

NOTRE UNANIMITÉ CONTRE LES NÉGOCIATIONS LOCALES ET NOTRE MOBILISATION POUR OBTENIR LES MOYENS DE NÉGOCIER SECTORIELLEMENT ONT DÉMONTRÉ DE PLUS EN PLUS NOTRE SÉRIEUX

Grâce à notre refus unanime et solidaire nous sommes parvenus à éviter les négociations locales qui étaient ouvertes depuis l'adoption de la Loi 37 en juin 1985. Par le harcèlement administratif, le décalage horaire, les diverses actions menées par les syndicats FNEEQ à travers la province, nous avons forcé une négociation de fédération à fédération à la place des négociations locales et obtenu un protocole de règlement de l'Annexe "A". Pour une fédération de syndicats qu'on disait démobilisés, on peut dire que nous avons sérieusement repris en main la défense de nos intérêts malgré l'ampleur particulière des attaques patronales dirigées contre les profs de cegeps.

LA CSN A PRIS L'INITIATIVE DE LA NÉGOCIATION ET DE L'ACTION

Dans la même veine, le secteur public CSN a pris l'initiative dès le retour des vacances d'été pour relancer la négociation en déposant une contre-proposition sérieuse au gouvernement et en se manifestant dans les établissements, dans les régions, sur la place publique et dans les medias.

Ce sont ces initiatives qui ont amené les décideurs gouvernementaux, députés, ministres et autres à reconnaître en paroles le bien-fondé de nos revendications, à commencer à laisser voir qu'ils n'étaient pas totalement inflexibles quand ils réalisent que nous sommes déterminé-e-s et que nous ne comptons pas nous laisser faire.

Les syndicats du secteur public CSN ont obtenu des mandats pour tenir des assemblées générales de deux heures sur le temps de travail qu'ils ont exercés depuis deux semaines dans toutes les fédérations sauf à la FNEEQ. Bien qu'une majorité de membres et de syndicats votants se soient prononcés en faveur du deux heures, à la FNEEQ, la recommandation fut rejetée en raison de l'application de la double règle, plusieurs syndicats n'ayant pas consulté dans les délais déterminés ou ayant amendé la recommandation. L'annonce d'une entente sur l'Annexe "A" a également semé une certaine confusion sur l'objectif du mandat recherché.

SI NOS OBJECTIFS DE REGLEMENT CET AUTOMNE SONT AUSSI SÉRIEUX NOTRE RAPPORT DE FORCE DOIT S'INTENSIFIER DES MAINTENANT ET NOUS DEVONS POSER DES GESTES ENCORE PLUS SIGNIFICATIFS.

Les priorités que nous allons négocier à la table sectorielle et à la table CSN sont excessivement importantes pour la qualité de notre travail. La dégradation de nos conditions de travail depuis le décret commande des correctifs qui ne peuvent attendre encore trois ans: tâche, sécurité d'emploi, éducation des adultes, MEDS, non-permanent-e-s, accès à l'égalité, régime de retraite, salaires, droits parentaux, etc...

2 1/2 JOURNÉES DE DÉBRAYAGE EN DEUX SEMAINES SUR LES PRIORITÉS A NÉGOCIER

Ce plan d'action vise deux cibles.

D'une part, accroître la pression sur le gouvernement par des débrayages CSN déclenchés de façon continue, pendant deux semaines, en programmant les débrayages locaux, fédératifs, régionaux ou nationaux.

D'autre part, il reprend le harcèlement des administrations locales puisqu'elles sont parties prenantes des positions patronales à la table sectorielle par le biais de la Fédération des cegeps.

L'ATELIER SECTORIEL CEGEP RECOMMANDE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE DONNER MANDAT A LA FNEEQ:

1) D'utiliser aux moments jugés opportuns, entre le 10 et le 21 novembre, une banque de 2 1/2 jours de débrayage (fractionnable en 1/2 ou en journée) en appui à la négociation.*

   Que chaque journée ou demi-journée de débrayage soit thématique en relation avec nos priorités et que le comité de stratégie synchronise les journées en fonction des thèmes négociés à la table, si possible.

2) De céduler à partir du 10 novembre, selon les mandats des autres fédérations, des débrayages quotidiens à l'intérieur du secteur public CSN (par secteur, par fédération, par région ou nationalement), cette cédule devant assurer autant que possible, le principe de l'action continue.

3) De déclencher entre le 3 et le 21 novembre, des actions locales de harcèlement de type décalage horaire ou blocus des administrations.

(*) La consultation sur ce mandat se termine le 6 novembre. Les instances réévaluront les 16-17 novembre si le gouvernement a négocié vraiment les éléments d'un règlement satisfaisant ou si d'autres recommandations d'action doivent être proposées.